

VERIFICATION DES TITRES D'ÉLIGIBILITÉ

Rapport du Bureau du Grand Conseil

Le Bureau du Grand Conseil s'est réuni le jeudi 19 décembre 2019 pour prendre connaissance des pièces justificatives relatives à l'élection de deux nouveaux députés en remplacement de collègues démissionnaires.

Conformément à l'article 66, al.1 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) du 16 mai 1989, en cas de vacance de siège pendant la législature, le Secrétariat général du Grand Conseil invite le Bureau d'arrondissement à le repourvoir dans un délai de cinq semaines. Selon les extraits des procès-verbaux des Bureaux électoraux des arrondissements d'Aigle, de Broye-Vully, de Lausanne, sous-arrondissement de Lausanne-Ville, et de Lavaux-Oron, sont déclarés élus au Grand Conseil :

M. Léonard STUDER, né le 17 décembre 1961, originaire de St-Léonard (VS), responsable de système d'information de profession, domicilié Impasse Derrière-Guichet 2, 1844 Villeneuve, qui remplace au sein du groupe des Verts Mme Susanne Jungclaus Delarze, démissionnaire.

M. Sébastien PEDROLI, né le 25 février 1975, originaire de Veltheim (AG), avocat de profession, domicilié à 1530 Payerne, qui remplace au sein du groupe socialiste Mme Roxanne Meyer Keller, démissionnaire ;

M. Julien EGGENBERGER, né le 20 août 1980, originaire de Prilly, enseignant de profession, domicilié Avenue Alexandre-Vinet 8, 1004 Lausanne, qui remplace au sein du groupe socialiste Mme Valérie Schwaar, démissionnaire ;

Mme Chantal WEIDMANN YENNY, née le 6 août 1969, originaire de Carouge (GE), Hauteville (FR), Lausanne et Les Clées (VD), syndique et architecte EPFL de profession, domiciliée Route de Tantérine 5, 1073 Savigny, qui remplace au sein du groupe libéral-radical M. Guy-Philippe Bolay, démissionnaire.

En vertu de l'article 23, al. 3 de la loi sur le Grand Conseil (LGC) du 8 mai 2007, le Bureau, composé de Mmes et MM. Yves Ravenel, Président, Laurence Cretegny, 2e Vice-Présidente, Séverine Evéquo, Martine Meldem, Stéphane Rezso et Valérie Schwaar, membres, ainsi que de la soussignée, a constaté la parfaite légalité de ces élections et vous propose de les accepter telles que présentées.

Lausanne, le 19 décembre 2019

La rapporteuse :
(Signé) Sonya Butera
Première Vice-Présidente